

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Pays	Mali		
Intitulé/Numéro	Référence : T05-EUTF-SAH-ML-05 Projet d'appui aux investissements de la diaspora malienne dans les régions d'origine		
Coût total	Coût total estimé (EUR) : 8,2 millions Montant total provenant du Fonds fiduciaire (EUR): 6 millions Financement AFD (EUR) : 2,2 millions (subvention, en cours de mise en œuvre)		
Méthode d'assistance/ Modalités de mise en œuvre	Modalité de projet : Gestion indirecte avec l'AFD		
Code CAD	32 130 32 140	Secteurs	Appui au développement des initiatives locales
Domaine d'intervention du Fonds Fiduciaire	Objectif n°1: Développement économique et emploi Objectif n°3 : Garantir une meilleure gestion des migrations		
Domaine d'intervention du Plan d'action de La Valette	Domaine 4 : Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes		

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1 Résumé de l'action et de ses objectifs

Le projet vise à promouvoir les initiatives collectives de développement dans les zones d'origine (généralement à travers des associations de migrants dans les pays d'immigration) et à accompagner l'investissement productif au Mali de la diaspora malienne, à accroître leurs impacts sur l'emploi et à participer à la mise en œuvre de la politique nationale de Migration du Mali. Il consolidera les résultats des programmes bilatéraux franco-maliens et européens « migration et développement » mis en œuvre depuis 2002 et qui ont mobilisé la diaspora malienne établie en France et en Espagne, pour contribuer au développement économique et social de leurs régions d'origine.

Ce projet a déjà démarré avec un financement en subvention de 2,2 M€, actuellement mis en œuvre par l'AFD sous l'intitulé "programme Mobilité Migration Développement" et destiné à appuyer les investissements et les transferts de normes de la diaspora malienne de France. Les réalisations et impacts attendus seront augmentés par la subvention du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE et les premières étapes du projet initial, notamment sur le volet d'accompagnement économique, montrent déjà leur pertinence.

Le Mali est un pays important sur la question migratoire tant pour l'UE, que pour les Etats membres et surtout les pays voisins comme la Côte d'Ivoire qui compte près de 2 Millions de ressortissants maliens. Les outils déjà expérimentés seront donc poursuivis avec la diaspora

maliennne en France et seront étendus à la diaspora maliennne d'Espagne, déjà concernée par le projet PAC et en République de Côte d'Ivoire.

Les objectifs généraux du projet sont :

- L'amélioration du cadre d'accueil des investissements de la diaspora (espaces de concertation, fiscalité, gouvernance financière, représentation)
- La stabilisation et le développement des zones d'origine (investissements de la diaspora, articulation avec les politiques sectorielles et de décentralisation)
- L'appui aux investissements productifs et aux transferts de compétences des diasporas vers les communautés locales ou dans le cadre d'une réintégration.

Le projet sera structuré selon trois composantes :

- Composante 1 : L'amélioration du cadre d'accueil des investissements de la diaspora
- Composante 2 : La stabilisation et le développement des zones d'origine
- Composante 3 : Appui à l'investissement productif de la diaspora maliennne de France, d'Espagne et de République de Côte d'Ivoire

2.2 Contexte

2.2.1 Contexte national

La question de la migration est centrale dans le développement du Mali, qu'il s'agisse de l'importance des flux migratoires, orientés principalement vers la sous-région (2 millions de Maliens en Côte d'Ivoire par exemple) ou du volume des transferts de fonds des migrants, estimé à 9 % du PIB. L'importance des envois de fonds pour l'économie maliennne s'est accrue ces dix dernières années. En 2014, les envois de fonds au Mali ont atteint 895 millions de dollars EU¹. Par ailleurs, le Mali dépend de corridors multiples (Afrique, France, Italie, Espagne, Amérique du Nord) qui permettent à la fois de travailler sur un volume potentiel important, mais également de diversifier l'offre de produits financiers et d'appui technique aux investissements de leurs diasporas.

Si 80% des transferts sont réservés aux dépenses de consommation courante et de santé des ménages, une part non négligeable est orientée vers des investissements, à usage social (écoles, centres de santé) mais aussi et de plus en plus à usage économique (pistes de désenclavement – écoles – marchés). Cette spécificité maliennne semble relever à la fois des effets induits des nombreux projets de codéveloppement, initiés par des ONG ou des coopérations décentralisées depuis plusieurs années dans les zones d'émigration vers la France (Kayes), mais aussi du constat répété par les associations de migrants rencontrées que leurs enfants se heurteront à de nombreuses difficultés pour rejoindre les pays riches, et qu'en conséquence, un développement économique de leur région d'origine était nécessaire.

2.2.2 Contexte sectoriel : Politiques et enjeux

Le Mali possède un potentiel important en matière de mobilisation de sa diaspora en France pour le développement. Historiquement, il est le premier laboratoire du codéveloppement pour la coopération française et on dénombre environ 650 associations de ressortissants maliens ou de militants d'origine maliennne sur le territoire français. Ces associations se sont formalisées depuis que la loi 1901 a été révisée en 1982 pour permettre à des étrangers de se constituer en association de droit français. La diaspora est principalement regroupée au sein du Haut Conseil des Maliens Section France (HCMF) et du Conseil de base des Maliens (CBMF).

Depuis 2004, existe un **Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine** (MMEIA), auquel est rattachée la DGME. Il est responsable de l'élaboration et de

¹ Remittances Fact Book 2016, World Bank.

la mise en œuvre « des mesures destinées à assurer une pleine implication des Maliens établis à l'extérieur dans la vie nationale et dans la réalisation des actions de codéveloppement »

La Cellule Technique du Codéveloppement rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances, a mis en œuvre les programmes franco-maliens de codéveloppement depuis 2003, puis le Programme d'Appui au Codéveloppement financé par le FED. Elle met en œuvre le projet AFD en cours et s'est dotée en 2016 d'une **Unité de Gestion de projets Migration et développement** qui sera également la structure de mise en œuvre du présent projet.

Le **centre d'information et de gestion des migrations** (CIGEM), créé en 2008 et financé par le FED, est rattaché au MMEIA. Parmi les nombreuses missions attribuées au CIGEM, on notera celle de l'appui à l'élaboration de la politique nationale de Migration et à l'amélioration des connaissances sur les Migrations. Le CIGEM fonctionne aujourd'hui avec les moyens limités attribués par le MMEIA et il semble logique de chercher à valoriser et à augmenter l'impact des 10 Millions d'Euros investis sur ses projets depuis 2008. On pourra notamment souligner la nécessité d'une plus large diffusion des nombreuses ressources documentaires produites sur la question migratoire.

2.3 Enseignements tirés

Le projet est conçu en intégrant les leçons tirées des interventions passées et en cours sur le sujet, financées notamment par l'AFD, le Ministère français des Affaires étrangères et du développement international d'autres bailleurs dont l'UE. Cf. en annexe le détail des enseignements tirés.

2.4 Actions complémentaires

Au niveau bilatéral, on peut signaler le projet porté directement par l'Ambassade de France depuis 2013 qui développe des appuis institutionnels pour un montant de 800 000 euros. De nombreuses ONG, telles le Programme Solidarité Eau, le SIAD et le GRDR travaillent depuis longtemps en partenariat avec la diaspora malienne de France. De même, un grand nombre de partenariats de coopération décentralisée inclue des associations de ressortissants dans leurs programmes.

2.5 Coordination des donateurs

Il n'y a pas de coordination spécifique aux enjeux Migration et développement au Mali. La coordination sectorielle est effectuée à Bamako à travers le sous-groupe « Secteur privé » dont le Danemark assure la coordination. Le sous-groupe relève du groupe « Economie/Finances ». Ce groupe servira de base au renforcement d'un cadre de concertation national sur les Migrations présidé par le MMEIA et dont le secrétariat sera assuré par l'Unité de Gestion de projet Migration et Développement (UGPMD).

Une démarche a légitimement été effectuée auprès de la coopération espagnole, puisqu'elle agit en matière d'appui aux initiatives de la diaspora et que le PAC (programme d'appui au Codéveloppement), financé par le FED au Mali jusqu'en 2015, comprenait des actions en direction de la diaspora malienne d'Espagne. Du fait du manque de ressources allouées par la coopération espagnole, un cofinancement a été exclu mais l'AFD propose, avec l'accord de la coopération espagnole, de l'inclure dans le comité de pilotage du projet et de la consulter sur les activités qui se dérouleront en lien avec la diaspora malienne d'Espagne.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1 Objectifs

Le projet s'attachera globalement à appuyer la mise en œuvre de la politique Migration et développement du Mali, à soutenir les initiatives de la diaspora malienne en matière de développement local et à promouvoir l'investissement productif de la diaspora au Mali.

Les objectifs généraux du projet sont :

- L'amélioration du cadre d'accueil des investissements de la diaspora (espaces de concertation, fiscalité, gouvernance financière, représentation) ;
- La stabilisation et le développement des zones d'origine (cofinancement et accompagnement technique des investissements de la diaspora, articulation avec les politiques sectorielles et de décentralisation) ;
- L'appui aux investissements productifs dans les régions d'origine et le soutien aux transferts de compétences des diasporas vers les communautés locales ou dans le cadre d'une réintégration.

3.2 Résultats escomptés et principales activités

Le projet sera structuré selon trois composantes.

Composante 1 : L'amélioration du cadre d'accueil des investissements de la diaspora

Cette composante comporte un appui institutionnel aux autorités pour l'intégration de la politique nationale de Migration du Mali (PONAM) et son redéploiement au niveau local et régional. Elle vise à :

- améliorer la concertation entre acteurs sur la Migration ;
- développer des outils facilitant l'intégration de la variable migration (interne et internationale, apports de la diaspora) dans les stratégies de développement local ;
- innover en matière de gouvernance financière afin d'optimiser le potentiel de l'épargne de la diaspora en faveur du développement (études, produits financiers, réglementation, formation des acteurs).

Elle sera animée par l'UGPMD incluant une part des ressources humaines du CIGEM (directeur à mi-temps).

Composante 2 : La stabilisation et le développement des zones d'origine

Le développement d'infrastructures dans les zones d'origine (principalement Kayes, de Koulikoro, de Sikasso et de Mopti) s'effectuera par un abondement à la Facilité d'appui aux initiatives de la diaspora en appui à la décentralisation et au développement économique dans les régions d'origine, déjà en place sur le projet ZFD et qui dispose d'un manuel de procédures. Le fonctionnement de la Facilité est le suivant : l'Unité de Gestion de projet Migration et Développement (UGPMD) lance un appel à projets en direction des collectivités territoriales, les associations et/ou ONG maliennes pour la réalisation de projets impliquant la diaspora malienne installée dans les pays de l'UE et/ou la CEDEAO en appui au développement économique du Mali. Les projets retenus sont mis en œuvre sur une période maximale de 12 mois. Le financement des projets se fait en quatre étapes :

- Accueil double-espace : accueil des porteurs de projets par l'UGMPD ou le bureau d'instruction régional (sélectionné par appel d'offre) au Mali et de l'association de la diaspora par le FORIM en France, MPDL en Espagne et le Haut Conseil des Maliens de Côte d'Ivoire.
- Appui au montage de projet : après analyse de l'éligibilité du dossier déposé à l'accueil, un appui au montage de projet et une mission d'instruction par le bureau d'instruction sur le site du projet est décidée par l'UGPMD.
- Evaluation des dossiers : le dossier instruit fourni suite à l'appui, est évalué par un comité d'évaluation composé de l'UGPMD, le MMEAIA, le MEF, qui décide de l'attribution du financement demandé (l'AFD et le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur sont observateurs).
- Suivi : l'UGPMD met en œuvre le suivi technique et financier du projet. Un prestataire indépendant est en charge de l'audit financier des projets.

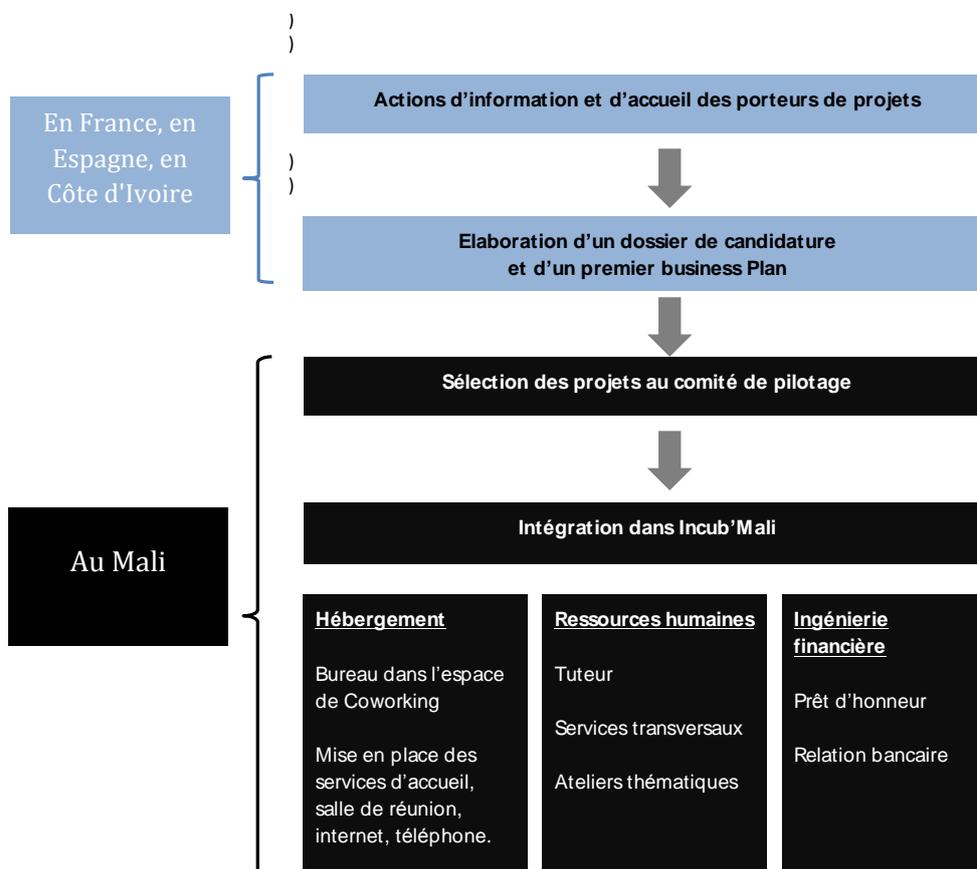
Les structures de représentation de la diaspora (Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur) présentes en France, en Espagne et en Côte d'Ivoire ainsi que les représentations consulaires du Mali seront associées à la mobilisation des diasporas. Une large communication des appels à projets sera ainsi réalisée via ces structures ainsi qu'une campagne via les réseaux sociaux pour mobiliser les jeunes générations, en particulier les enfants de 2ème et 3ème générations souhaitant participer à des actions de développement dans les régions d'origine de leurs parents. Des partenariats spécifiques pourront être mis en place dans chaque pays, c'est le cas du FORIM en France ou de l'ONG MPDL en Espagne. Pour la République de Côte d'Ivoire, le partenaire sera identifié via le Haut Conseil des Maliens de Côte d'Ivoire.

Au-delà des infrastructures et de la mobilisation financière, un travail spécifique sur la mobilisation de compétences de la diaspora dans les stratégies de développement local sera réalisé. S'appuyant d'abord sur la forte dynamique de coopération décentralisée au Mali, et sur l'émergence en France et Espagne d'élus issus de la diaspora malienne, des missions d'appui technique identifiées par les collectivités locales maliennes seront mises en œuvre par des personnes ressources de la diaspora ou issues de la diaspora.

Composante 3 : Appui à l'investissement productif de la diaspora malienne de France, d'Espagne et de République de Côte d'Ivoire

La mise en place d'un dispositif d'accompagnement des promoteurs d'entreprise de la diaspora depuis la France, l'Espagne et la République de Côte d'Ivoire jusqu'au Mali se fera sur la base d'un appel d'offres international destiné à recruter un consortium de structures spécialisées dans les services non-financiers aux créateurs d'entreprises en France, en Espagne, en Côte d'Ivoire et au Mali, capables d'accueillir et de labelliser les candidats en direction des incubateurs au Mali. La labellisation des projets et leur accompagnement technique doit permettre de mobiliser des services financiers. La mise en place d'un système de fonds d'amorçage ou de prêt d'honneur doit permettre aux entreprises d'augmenter leurs fonds propres en vue d'un accès facilité au crédit bancaire.

Schéma synthétique du processus d'accompagnement des entrepreneurs de la diaspora :



3.3 Risques et hypothèses

Les principaux risques sont les suivants:

- L'insécurité dans certaines régions au Nord et à l'Est du Mali constitue un frein au développement et conditionne partiellement le succès du projet dans ces régions ;
- Hormis les questions sécuritaires, les régions ciblées présentent des contraintes fortes en termes d'accessibilité et de déficit de compétences sur place ;
- L'appétence des établissements financiers pour la cible diaspora doit être stimulée.

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

- Engagement et mobilisation de la communauté malienne dans les trois pays ciblés ;
- Espaces d'accueil-relais mis en place dans les trois pays ciblés ;
- Ecoute et mobilisation des partenaires techniques et financiers ;

3.4 Questions transversales

Le projet appuiera des projets de développement local qui favorisent les opportunités d'emploi et de revenus sur les territoires d'origine et donc améliorera sensiblement les conditions de vie des populations. De plus, les appuis aux collectivités locales renforcent la gouvernance démocratique et l'élaboration/mise en œuvre de politiques publiques locales concertées.

Une attention particulière sera portée, comme dans le projet AFD en cours, à la participation des femmes et des « seconde génération » de la diaspora, majoritairement jeunes. Le projet vise à promouvoir l'action des migrants pour le développement et à générer de l'insertion dans les territoires d'origine, donc a priori à réduire les risques sociaux liés aux inégalités de développement et à renforcer la solidarité territoriale.

Le projet améliorera fortement l'accompagnement des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs de la diaspora désireux de développer leur activité au Mali. Cette labellisation d'un accompagnement en services non-financiers de qualité permettra de développer un meilleur accès au crédit (risques moins importants pour les banques).

3.5 Parties prenantes

Les bénéficiaires finaux du projet sont en premier lieu les populations des régions visées (en particulier les jeunes sur les créations d'emplois et l'amélioration du cadre local).

L'Etat du Mali, les associations de migrants et les membres de la diaspora accompagnés/mobilisés établis en France, en Espagne et en RCI bénéficient également des soutiens apportés à leurs initiatives.

La maîtrise d'ouvrage identifiée est l'Unité de Gestion de projet Migration et Développement (UGPMD).

Elle sera appuyée dans la mise en œuvre des activités par :

- Une assistance technique perlée recrutée sur appel d'offres ;
- Un bureau malien chargé de l'instruction et de la capitalisation pour les projets de développement local cofinancés sur la Facilité ;
- Les Cellules d'appui en France, en Espagne et en RCI (à recruter sur la base d'un appel d'offres international).

Seront également mobilisés:

- Le Ministère de l'économie et des finances et la BCEAO (sur les aspects réglementaires) ;
- Les Consuls généraux du Mali de France, Espagne et RCI ;

- Les Associations de migrants basées en France, en Espagne et en RCI et leurs associations relais au Mali ;
- Les promoteurs et experts maliens ou volontaires d'origine malienne résidant en France, en Espagne et en RCI ;
- Collectivités locales maliennes des régions concernées ;
- Les Ministères sectoriels concernés par les projets et les services déconcentrés de l'Etat présents dans ces régions ;
- Les Collectivités territoriales françaises intervenant dans ces régions ou dotées d'un dispositif dédié au codéveloppement ;
- Les établissements financiers ;
- Les fondations et entreprises partenaires de projets ponctuels.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

Pour mettre en œuvre la présente action, il choisit n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 48 mois à compter de l'adoption de la présente fiche d'action.

4.2 Modules et volets de la mise en œuvre

La passation des marchés est de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage locale, en sachant que l'AFD veille, en subsidiarité, à la bonne utilisation des fonds (contrôle ex-ante des procédures de passation des marchés, contrôle ex-post lors des audits annuels).

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'AFD. Le choix de l'AFD comme partenaire de mise en œuvre se justifie dans la mesure où l'opérateur bénéficie déjà d'une expérience reconnue pour ce qui est de la collaboration avec la diaspora malienne, très présente en France. L'AFD pourra apporter son expertise et son expérience en matière de projet d'appui aux initiatives de développement de la diaspora.

L'AFD ne sera pas responsable de tâches d'exécution budgétaire.

4.3 Budget indicatif

Composantes	Total contribution FF(millions EUR)	Total cofinancement AFD (millions EUR)
Gestion indirecte avec l'AFD - Activités	6	2.2
	7.81	
Frais de gestion AFD	0.39	
TOTAL	8.2	

4.4 Évaluation et audit

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement des évaluations et audits commanditées par la Commission sera couvert par une autre mesure.

4.5 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Annexe 1 : Cadre logique

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus
L'amélioration du cadre d'accueil des investissements de la diaspora	Améliorer la concertation entre acteurs sur la Migration	Mise en place un cadre de concertation sur les Migrations au Mali (Ministère, PTF, Diaspora, ONG) dont le secrétariat est assuré par l'UGPMD	Un cadre de concertation sur les Migrations au Mali (Ministère, PTF, Diaspora, ONG)
	Généraliser les outils d'implication de la diaspora dans les politiques sectorielles (contrats, décrets, indicateurs)	Développement d'outils (contrats, décrets, indicateurs) impliquant les Ministères sectoriels (Hydraulique, Santé, Education) dans la stratégie nationale migration	Des outils (contrats, décrets, indicateurs) impliquant les Ministères sectoriels dans la stratégie nationale migration
	Améliorer le dialogue avec la société civile sur les questions migrations	Animation d'un centre ressource et organisation de rencontres sur les questions migratoires qui valorisent cette ressource	20 rencontres nationales et régionales valorisant les ressources maliennes sur les questions migratoires
	Améliorer les services financiers à la diaspora	Mise en place de services financiers et leur accessibilité à la clientèle Diaspora sont renforcées	Des services financiers dédiés à la diaspora sont mis en place et rendus accessibles par les banques
La stabilisation et le développement des zones d'origine	Développer les infrastructures sociales et économiques dans les zones d'origine	Cofinancement de projets de développement local portés par les collectivités en partenariat avec les associations de la diaspora et suivi de leur mise en œuvre	100 projets de développement dans les secteurs de la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et la protection sociale, sont mis en œuvre. Ils facilitent l'employabilité des jeunes.
	Valoriser les compétences de la diaspora dans les stratégies de développement local	Les collectivités locales identifient des missions techniques prioritaires pour lesquelles elles ne disposent pas de ressource localement. Des ressources de la diaspora réalisent ces missions techniques.	30 collectivités locales maliennes sont appuyées dans leur développement local et dans l'analyse des enjeux migratoires sur leur territoire.
	Missions de Volontariat	Identifier les compétences mobilisables au sein de la diaspora	
L'appui aux investissements productifs des diasporas vers les communautés locales ou dans le cadre d'une réintégration.	Accompagner techniquement les projets d'entreprise appuyés ou portés par la diaspora	Mise en place de structures d'accompagnement des projets type "Incubateurs d'entreprises"	200 projets d'entreprises accompagnés dans les régions du Mali
	Accompagner financièrement les projets d'entreprise appuyés ou portés par la diaspora dans le cadre d'un retour/réinsertion	Mise en place d'outils financiers type prêt d'honneur, prêt d'amorçage, crédits avec les banques maliennes	200 crédits sont accordés aux entreprises appuyées ou portées par la diaspora

Annexe 2 : Migrations et développement, approche de l'AFD et enseignements tirés

Approche de l'AFD

Le projet d'un montant de 8.2 M€ repose sur la reconnaissance du rôle que les migrants peuvent jouer en faveur du développement de leur pays d'origine. Il s'inscrit plus largement sur les initiatives de développement portées par la diaspora, c'est-à-dire les primo-arrivants et leurs descendants lorsqu'ils sont intéressés à contribuer au développement du pays d'origine de leurs parents. Il ne s'agit pas ici de promouvoir la migration comme source de revenus pour les pays d'origine mais plutôt de faire levier sur les ressources techniques et financières de la diaspora, d'accompagner ses initiatives afin de promouvoir l'offre de services de base et la capacité d'insertion des territoires d'origine. Les investissements publics et privés limités sur ces territoires relégués et pourvoyeurs de migrations internes et internationales ne permettent pas à ce jour d'y promouvoir un véritable développement économique et humain. La diaspora, originaire de ces territoires est prête à y investir, parfois même avec une exigence moindre de rendement mais dans un objectif de création d'emplois et de richesses localement.

Pays pionnier pour sa politique migratoire en Afrique de l'Ouest, grâce au dynamisme d'une diaspora nombreuse et structurée, l'enjeu pour le Mali est aujourd'hui de généraliser ses pratiques et ses outils dans une politique nationale de (PONAM) qui s'attaque à la fois aux causes de la migration par le développement des zones d'origine et aux effets de la migration par l'accompagnement des transferts de sa diaspora et de leurs enfants.

Les interventions appuyées par les programmes successifs de Codéveloppement au Mali depuis 2002 ont montré la capacité des associations à investir dans des régions insuffisamment dotées en équipements collectifs et reléguées en termes de développement économique et donc d'emplois.

L'étude réalisée par la cellule technique du Codéveloppement, "Migrants : quelle place dans le développement" évalue à 5,5 Millions d'euros, le montant de contribution des associations de migrants au financement des infrastructures sociales dans la région de Kayes, principale région d'émigration du Mali. Les migrants sont donc de loin le premier bailleur de fonds de leur région d'origine. L'enjeu est aujourd'hui l'articulation de leurs actions avec la Politique Nationale Migratoire (PONAM) mais également avec la politique de décentralisation (Commune, Cercles, régions) : c'est un enjeu de gouvernance à la fois locale et nationale.

Adoptée en Conseil des ministres le 03 septembre 2014, **la politique nationale de Migration du Mali (PONAM)** élaborée conjointement par le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration, le CIGEM et la Cellule Technique du Codéveloppement, a réaffirmé la relation positive entre migration et développement. Les migrants constituent une richesse, non seulement pour le pays de départ mais aussi pour le pays d'accueil.

La PONAM comporte 8 axes :

- 1) Protéger et sécuriser les migrants,
- 2) Organiser et faciliter les migrations légales,
- 3) Favoriser une meilleure réinsertion des migrants de retour,
- 4) Valoriser les capacités des diasporas au développement national,
- 5) Renforcer les capacités des organisations de migrants et la société civile,

- 6) Renforcer le partenariat stratégique et la coopération sur les questions de migration (Positionnement stratégique, concertation entre acteurs, intégration aux politiques sectorielles)
- 7) Améliorer la connaissance sur les migrations,
- 8) Réadapter les conditions d'entrée, de séjour et d'établissement au Mali.

Le présent projet concerne directement cinq des huit axes de la PONAM : axes 2) à axes 7).

L'AFD promeut quant à elle une approche intégrée des interactions entre migrations et secteurs de développement (sécurité alimentaire, capital humain, investissement, emploi) à travers des projets axés sur l'investissement productif des diasporas (Cameroun, Mali, Maroc, Sénégal) et sur l'appui au secteur privé. Des partenariats techniques et financiers ont été noués avec des organisations des diasporas en France telles que la plateforme nationale des organisations issues de l'immigration, le FORIM.

La stratégie de l'AFD sur ces enjeux Migration et Développement vise donc les objectifs suivants:

- Développer de manière optimale les opportunités d'insertion sur les territoires pour les jeunes, en lien avec les stratégies et projets Formation, Emploi et secteur privé.
- Favoriser le développement de territoires ruraux résilients.
- Appuyer les initiatives des diasporas dans les pays d'origine : investissements dans le développement local, investissements productifs (produits d'épargne fléchés et investissements directs) mais aussi transferts de normes et de compétences.

Enseignements tirés

Mise en œuvre de la Politique Migration et Développement.

L'évaluation du projet CIGEM finalisée en juillet 2015 fait apparaître des difficultés liées à un pilotage et à un ancrage institutionnel insuffisants, qui n'ont pas permis la réalisation des objectifs assignés même si la PONAM (politique nationale Migration et Développement du Mali) est un produit direct des travaux réalisés. Le CIGEM a toutefois permis la production de plusieurs études dans l'objectif d'amélioration de la connaissance du phénomène migratoire, mais qui ont été peu diffusées et nécessitent de l'être à travers un dialogue ouvert avec la société civile et une présence sur le Web, consultable par les acteurs maliens et internationaux.

Diaspora et développement local : La stabilisation et le développement des zones d'origine.

Les appuis aux diasporas en matière de développement local se sont déroulés depuis 2003 dans un contexte de décentralisation au Mali et d'existence de partenariats nombreux de coopération décentralisée entre collectivités françaises et maliennes impliquant des associations de migrants.

Les projets de développement portés par la diaspora et par les collectivités locales maliennes présentent la particularité d'intervenir dans des zones particulièrement désavantagées du Mali mais où des potentialités socio-économiques existent. Dans ces zones, la participation de la diaspora apparaît souvent comme le levier essentiel pour impulser le développement économique et favoriser ainsi la territorialisation des politiques publiques. Ces dispositifs ont

constitué un véritable outil de soutien à l'action des collectivités locales en ciblant des projets participant au renforcement du cadre de vie et de l'attractivité économique.

A noter que dans une partie des projets cofinancés sur les projets franco-maliens et sur le PAC, la part de financement venant de la diaspora alliait souvent des fonds venant de France, de l'association de ressortissants de la commune à Bamako et d'autres associations de ressortissants de la même localité dans des pays d'immigration en Afrique. A titre d'exemple sur le PAC, un diagnostic territorial de la commune de Dugu Wulo Wila, dans le cercle de Banemba, région de Koulikoro a été cofinancé par les associations de ressortissants à Bamako, en Côte d'Ivoire, en Chine, en France et dans plusieurs pays d'Afrique centrale.

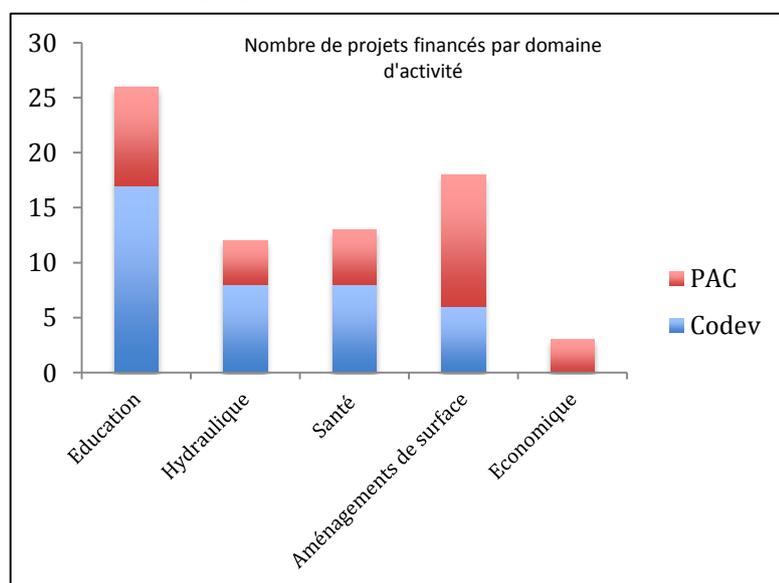
Les résultats quantitatifs sont les suivants :

Rubriques	FSP Codev 2003 - 2008	PAC de 2009 à 2015
Nombre de projets Financés	35	39
Montant en Milliers d'€	1 012	1 594
Apport mobilisé auprès des collectivités diaspora et partenaires	542	723

Les projets cofinancés ont concerné les secteurs de l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'agriculture et le désenclavement. Ils ont mobilisé les transferts de la diaspora mais également de nombreux acteurs de la coopération, ONG, coopérations décentralisées.

Le volet FSP Codev a permis de mettre en œuvre une vision décentralisée de l'action avec une implication forte des acteurs régionaux dans la sélection et l'accompagnement des projets.

Le volet PAC a permis la mise en place de procédures systématiques de suivi technique et financier des projets.



Le nouveau projet s'approprie l'ensemble des constats, renforce le rôle des acteurs régionaux (Bureau d'instruction), renforce le suivi par l'UGPMD, instaure l'audit externe des comptes, et met la priorité sur les projets productifs, tendance observée sur le PAC.

L'enjeu est également de :

- déployer les outils et généraliser un cadre légal et structuré d'intervention des diasporas et ce en accord avec la PONAM et la politique de décentralisation.
- valoriser les expériences maliennes et sous régionales (Sénégal, Maroc) à travers des outils de terrain.
- mobiliser les compétences des diasporas au-delà des financements, dans la mise en œuvre des politiques de développement communal, à travers des missions d'expertise ou de volontariat.

La mobilisation de compétences est également un axe fort des projets de Codéveloppement conduits au Mali, mais seul le domaine universitaire a été jusqu'à maintenant appuyé. La mobilisation des compétences dans les stratégies de développement et de gouvernance locale a été jusqu'alors faible, alors qu'émerge en Europe des élus, cadres et fonctionnaires territoriaux, issus de la diaspora, susceptibles d'être mobilisés pour des missions techniques dans les zones d'origine.

Cette mobilisation de compétences participe également à renforcer le lien entre les jeunes générations des deux espaces, zones d'origine et pays d'accueil.

L'appui aux investissements productifs des diasporas

Concernant le soutien à l'investissement productif, seules des entreprises orientées vers le petit commerce et peu créatrices de valeur ajoutée, ont été appuyées depuis 2003. Toutefois, les deux projets franco-maliens ont permis :

- à 600 migrants de créer leur entreprise entre 2003 et 2008, notamment dans le cadre de projets d'aide au retour.
- de créer 2000 emplois.

Mais ces projets ont concerné majoritairement un public migrant peu formé, disposant de peu de capital et généralement dans une position sociale vulnérable.

L'émergence d'investisseurs de la diaspora ayant un profil différent en terme de compétence, de capital, et de capacité d'innovation, notamment parmi les jeunes générations de la diaspora (2^{ème} et 3^{ème} génération) est indéniable notamment dans la région de Bamako, Kayes et Sikasso. La création en 2014 de l'association Entreprendre Mali, qui réunit des entrepreneurs de la diaspora dans des domaines aussi variés que le design, l'architecture, le conseil, l'informatique, le tourisme, témoigne d'une nouvelle vague de transferts de compétences des diasporas vers le Mali, et d'une volonté de rendre les transferts plus productifs.

L'enjeu est aujourd'hui l'accompagnement technique et financier de ces dynamiques :

- La mise en place d'un cadre d'accueil, de conseil et d'accompagnement des investisseurs de la diaspora.
- La mobilisation des banques maliennes pour améliorer l'accessibilité à la clientèle Diaspora des services financiers spécifiques et "de droit commun" mis en œuvre au Mali, en Europe et dans l'espace CEDEAO, par le système bancaire malien.

Cet enjeu est bien celui d'Incub'Mali, l'incubateur de projet mis en œuvre par Entreprendre Mali en partenariat avec la Mairie de district de Bamako et Orange Mali, dispositif qui a remporté l'appel d'offres lancé en 2015 dans le cadre du projet AFD.